

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 34 (1896)
Heft: 41

Artikel: Onna pareintâ
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-195773>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

vigne du canton. En France, le chasselas est cultivé à l'état de nature; dans la Suisse romande, on en tire du vin, du *petit-gris*, ainsi qu'on veut bien le désigner au-delà de nos frontières. Soit; *petit-gris*, tout modeste, mais qui n'a pas moins acquis sa réputation depuis longtemps déjà. Il suffira de consulter l'histoire et de constater qu'à un moment donné Napoléon III le consommait sous l'étiquette de Villeneuve, et que l'empereur Guillaume II n'a pas moins apprécié le « Clos-du-Rocher » 1870 et le « Désaley » 1857, de la maison G. Fonjallaz, lors d'une récente réception officielle à Lucerne. »

Le XIX^e Siècle publie une chronique sur les toilettes que les dames adopteront pour cet hiver, de laquelle nous détachons cet alinéa :

L'uni est, cette année, la note dominante. Mais on le couvre de soutaches, de passementeries ou de broderies en soies chatoyantes. On voit également des étoffes lamées d'or qui, employées en garniture, produisent le plus heureux effet.

Le bleu et le vert arriveront devoir être le dernier cri des nuances à la mode. Malgré cela, on trouve chez les fabricants les tons suivants : violet grand'mère, violassé, gris de lait, rouge cerise, rouge framboise, brun franciscaine, brun nonnette, noisette, cheveux de la reine, jaune dollar, safran mandarin, paille, bled, beige naturel, dans toute sa gamme de tons, vert sauterelle, vert chasseur, vert myrte, vert laurier, rose géranium, rose bengale, bleu libellule, bleu de roi, bleu corsaire, etc.

Pauvres maris!... on vous en fera voir de toutes les couleurs!

Comment doubler ses jupes? — Cette question est un problème pour nombre de femmes; aussi le *Petit Parisien* leur donne-t-il les conseils suivants :

» Le taffetas est délicieux, mais ruineux. Les simili-soie ne gardent pas longtemps l'aspect du neuf et deviennent mous au moindre contact de l'eau. L'alpaga est roccoco.

La moire est une doublure parfaite pour les robes de laine, surtout si on l'assortit de couleur avec les tissus de la jupe. Avec elle, pas besoin de crin, de fibre chamois, de faux-ourlet. A elle seule, elle remplace tous ces éléments. Son grain rond et ferme supporte les godets et sa solidité est à toute épreuve. Lorsqu'elle est de même ton que la jupe, la doublure paraît être la continuation du costume plutôt que l'envers. C'est propre, économique.

Le seul défaut de la moire comme doublure est d'être un peu lourde si on la choisit de qualité forte; mais on peut la prendre d'épaisseur moyenne, ou encore n'en doubler la jupe que dans le bas, de la hauteur d'un haut faux-ourlet; le reste, dans le haut, peut être aussi léger que l'on veut.

Avoir soin d'employer la moire dans le sens qui forme résistance, c'est-à-dire dans le sens de la lisière; autrement, l'effet serait presque nul.

Une entrée comique — Un incident assez comique s'est produit à la représentation donnée par un cirque de passage à Livray (France), lundi dernier :

Tout le monde connaît cette entrée du clown qui, mêlé à la foule, interpelle les artistes forcés d'exécuter des exercices qu'ils ne feront pas, et finalement descend dans la piste, où il exécute des tours de force aux applaudissements de toute la salle. C'est classique et d'un effet certain sur les enfants, qui ne se tiennent pas de joie.

A la représentation dont nous venons de parler, un clown habillé en paysan et simulant l'ivresse, voulut, après avoir fait beaucoup de bruit, gesticulé et crié très fort, entrer dans la piste pour travailler. Un gendarme de service, se laissant prendre à cette comédie, mit la main au collet du malheureux clown, qui pro-

testait, montrait son maillot sous ses habits de paysan et cherchait, mais en vain, à résister au brave Pandore. Celui-ci ne se laissa pas toucher par ses protestations et conduisit au poste le clown, qu'il voulait écrouer sous le délit de tapage dans une représentation publique.

Heureusement, au poste, on s'expliqua et le gendarme, tout confus de son énorme bêtise, remit en liberté l'artiste qui ne riait plus.

Grattabatze.

Lo père Grattabatze étai cognu bin liein po sa grapenéri. Iau l'ài avai on crutze à gagni on étai su dè lo trova; assebin nion ne l'amavè. Viquessai tot solet avoué on vilhio domestiquo que n'avai pas trovà d'autra plliace po cein que l'irè bégio et nantset. Ma fai s'ein vayai d'ài rudè; et se n'avai pas zu dè la pacheinse à reveindrè et pou d'appétit ne l'ài arai pas tegnu grand teimps. Po rein d'ao tot on lo menacivè de lài bailli son condzi. On matin l'a bin cru d'ètrè d'obedzi dè fèrè son sa. Vouaitzè porquière.

Ein allein à l'etrablio po trère lo fémè, faute pas que trovèie on rôdeu peindu à n'on tra, drai derrai la tina d'ài vatsè.

Adon, sein atteindrè d'ài zoodrè, copè l'attatse et va quèri son maître. Cisiqe arrevè tot essoclià et lài fà ein vayeint lè dou bets dè corda (onna corda dè demi-batse):

— Mè raudzai se ne faudrai pas t'ein fèrè atant po t'appreindrè à mè copa clia corda tota nàova!... Te ne pouavè pas la dènia, bāgre dè proup'rarein!

O. C.

Onna pareintà.

Lè bitès ne sont que d'ài bitès, et lè pourrès drolès n'ein pàovont pas d'ài mè; et se lài a d'ài dzeins que n'ein n'ont min dè pedi et que lè tormeintont, y'ein a d'ài z'autrès que lè z'estimont atant que lào seimbiablio.

On bràvo Dzozet qu'avai perdu son fràrè étai z'u tsi monsu l'incourà que lo consolavè d'ài m' que poivè, kà lo pourro coo qu'amavè tant son fràrè étai tot dèsolà dè sa moo.

— Ora, se lài fe l'incourà, dièro restà-vo pè l'hotò, du que voutron fràrè est moo?

— Eh bin, ne sein oncora chix.

— Coumeint, chix! vo ne dussè pas ètrè atant?

— Perdenà mè, monsu l'incoura.

— Et quoui lài a-te don?

— Eh bin lài a la vatse et ma mère, la tchivra et ma schèra et lo caion et mè.

Les spahis.

Nos lecteurs liront sans doute avec intérêt quelques détails, empruntés aux journaux français, sur l'origine des spahis, ces fiers enfants du désert, venus d'Algérie pour servir d'escorte au tzar pendant son séjour à Paris.

L'arrivée des spahis à Paris a été accueillie avec un véritable enthousiasme par les populations, qui n'avaient jamais vu un demi-escadron complet de ce brillant corps de cavalerie.

Les spahis sont d'origine turque et remontent à l'époque de la puissance des Turcomans. Ils étaient levés en temps de guerre seulement. Organisés, avant 1600, en troupes régulières, ils devinrent bientôt l'élite des troupes orientales.

Le dey d'Alger avait également des spahis dont l'armée française se servit en 1831, lors des débuts de la conquête d'Algérie; mais ce ne fut qu'extraordinairement et dans des cas particuliers, car on ne pouvait trop compter sur des troupes qui naguère encore étaient dans les rangs des ennemis.

Cependant, ils s'assimilèrent petit à petit, et une ordonnance royale, en date du 10 décembre 1834, les organisa en quatre escadrons ré-

guliers, commandés par un lieutenant-colonel.

Ils résidaient à Alger. En 1835, les Turcs habitant Bône furent organisés de même.

Dès lors, les spahis rendirent de tels services, ils se signalèrent par tant de bravoure, qu'une ordonnance du 12 août 1836 en augmenta le nombre. Oran fut doté d'un nouveau régiment.

La perspective d'une bonne solde et d'un costume brillant provoqua de nombreux engagements parmi les indigènes qui abandonnèrent la lutte contre la France.

Ils furent d'ailleurs d'autant plus intrépides et redoutables dans les combats livrés à Abdel-Kader, qu'ils étaient hais par leurs coreligionnaires.

Pourtant, une ordonnance du 31 août 1839 vint dissoudre les spahis, qui furent incorporés dans les chasseurs d'Afrique. Mais cette réforme fut reconnue mauvaise et, en 1841, les spahis furent reconstitués. Enfin, une nouvelle ordonnance, en date du 21 juillet 1845, ordonna la formation de trois régiments de spahis à six escadrons, régis d'après la même organisation que la cavalerie française.

Depuis cette époque, les spahis n'ont cessé de se signaler par leur attachement à la France. Dans toutes les guerres, ils se sont montrés pleins de bravoure et de dévouement.

En temps de paix, ils assurent en Algérie le service des courriers officiels; ils remplissent également, dans les cercles, les fonctions de gendarmes.

Leur uniforme oriental, avec le grand manteau rouge et le harnachement arabe, en font une des troupes les plus décoratives de l'armée française.

Théâtre. — Quoique nous ne puissions donner un jugement bien arrêté sur la nouvelle troupe dramatique de M. Scheler, nous serons d'accord avec la grande majorité de ceux qui ont assisté à la représentation du *Prince d'Aurec*, en disant qu'elle a laissé une très bonne impression. C'est un heureux début. Nous y avons retrouvé, avec grand plaisir, M^{me} d'Athis, qui s'est vraiment distinguée au dernier acte. M. Daubrel a su apporter de la vie et de la gaieté sur la scène. M. Roland, jeune premier, a interprété le rôle du prince d'Aurec avec beaucoup de naturel et de talent; il a plu dès son entrée en scène et aura certainement de beaux succès cet hiver. N'oublions pas M^{me} Frédéric, qui, dans le rôle de la duchesse, nous a donné des preuves d'une bonne et consciencieuse artiste.

Au deuxième acte, la pavana, réglée par M. H. Gerber, a été une charmante diversion. Cette grave et ancienne danse de cour, où les danseurs font la roue l'un devant l'autre comme des paons, a été exécutée avec infiniment de grâce. Les costumes étaient superbes et bien de leur époque. M^{me} André, l'ingénue, y était ravissante.

En somme, très bonne soirée. Nos sincères compliments à M. Scheler.

Demain, dimanche, **Les Filles de marbre**. Jeudi, 15 octobre, *La Famille Pont-Biquet*.

Journal de l'exposition nationale, n^o 36: L'industrie hôtelière. — Das Buch der Presse. — Nulle sale dell'arte antica. — Deux concerts de musique suisse au Victoria-Hall. — Bijouterie, orfèvrerie, joaillerie. — Halle des machines. — Les vins à l'Exposition. Le vignoble et les vins vaudois, par Gilliéron-Duboux. — Symphoniekonzert. — Chronique de l'Exposition. — Gravures.

La livraison d'octobre de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE contient: La bataille de Télémaque, d'après Polybe, par M. Ed. Secrétan. — Les deux Lilian. Nouvelle, par M. J. Teriam. — San Bernardino de Sienne, par M. Philippe Monnier. — Les grandes réformes d'Alexandre II de Russie, par M. Michel Delines. — Œuvre d'amour, par M. T. Combe. — Chez les Mongols, par M. V. de Florian. — Chroniques parisiennes, italienne, anglaise, suisse, scientifique, politique. — Bulletin littéraire et bibliographique. — Bureau, place de la Louve, 1, Lausanne.

L. MONNET.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.